

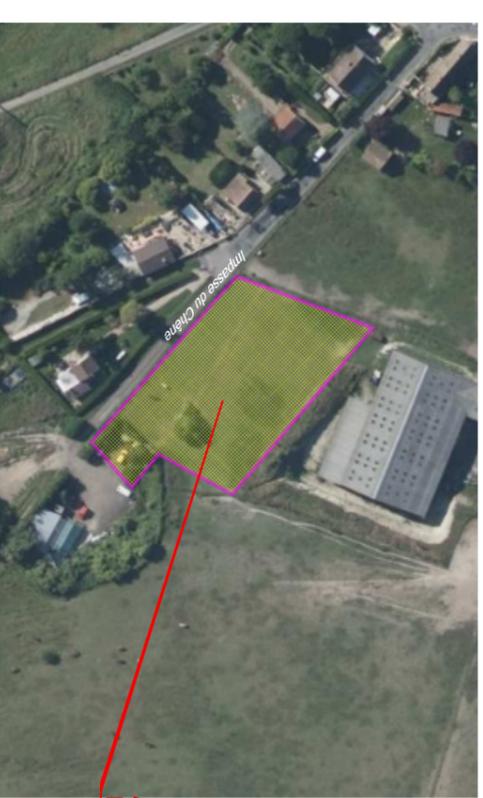
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE BUHY

Impasse du Chêne

Parcelle cadastrée en section ZA n° 43 et ZB n°12

PERMIS D'AMENAGER

Règlement graphique



Assiette du
permis d'aménager

LEGENDE :

- ZA n°164 : Référence cadastrale
 : application cadastrale
 : borne ancienne
 : borne nouvelle
57.14 : cotation linéaire (distance à l'horizontale en mètre)
 : limite de propriété
13.98 : cote de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)
 : périmètre d'emprise du permis d'aménager

LEGENDE REGLEMENTAIRE :

-  : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLU.
 : Zone constructible pour les garages uniquement si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLU.

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

-  : Haie d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit). La haie n'est pas obligatoire dans le cas de l'implantation d'une construction en limite de propriété.
 : Haie brise vent d'essences locales selon les prescriptions du Parc National Régional à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit). La haie n'est pas obligatoire dans le cas de l'implantation d'une construction en limite de propriété.
 : Plantation d'arbre à la charge de l'acquéreur

LEGENDE IMPLANTATION :

-  : Hypothèse d'implantation des constructions donné uniquement à titre indicatif.
 : Axe de faîtage principal imposé sur au moins 65% de la façade principale

Echelle : 1/500 ème

Maître d'ouvrage

AMEX
 3 rue de la Scierie
 76580 GRAND-COURONNE
 ☎ 02.35.18.00.21
 contact@amex-ap.fr
 www.amex-ap.fr

Architecte

ARPENT
 ANNE CREVECOEUR
 ARCHITECTURE PATRIMONIALE ENVIRONNEMENT
 5,5 rue Nicolas PASTOUR - 60000 BRAUVAIS
 SIRET : 533 839 876 000 20
 RCS BRAUVAIS
 ANNE CREVECOEUR
 746 03 417 925 Port - 06 62 28 84 91
 architecte@agence-arpent.com

Géomètre-Expert

AGÉOSE
 GÉOMÈTRES EXPERTS
 AGÉOSE
 Géomètre-expert
 Vies du futur
 BP98
 27103 VAL DE REUIL, CEDEX
 ☎ 02.32.40.05.13

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Edition initiale	29/07/2022
AVP	B		
PRO	C		
DCE	D		
EXE	E		
...	F		
...	G		
Dossier n° 220750			220750.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)
 Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

Section ZA n° 42
M. CREVECOEUR Sylvain
M CREVECOEUR Emmanuel

(ZONE A)

(ZONE UH)

LOT 2
S = 905 m²

LOT 3
S = 678 m²

LOT 1
S = 469 m²

LOT 4
S = 526 m²

Section
ZB n° 12
LOT 5
S = 97 m²
Surplus
Hors permis

Section ZB n° 11
M ANDRIEUX Gilbert

Section ZA n° 44
M. CREVECOEUR Sylvain
M CREVECOEUR Emmanuel

